

**NOTE DE SERVICE N° 1**  
**CIRCULAIRE DE RENTREE SEPTEMBRE 2013**

Après des congés qui furent, je l'espère, agréables et reposants, je tiens à vous souhaiter à tous une bonne rentrée scolaire dans vos établissements.

Comme les années précédentes, vous serez tenus régulièrement informés des nouveautés, des actualités, du suivi et de l'accompagnement des écoles. Les procédures de participation aux projets conçus ensemble lors de nos séminaires vous seront explicitement exposées. Cette note de rentrée vise à vous communiquer diverses informations utiles à votre action, répertoriées selon différents champs. Elle vous sera précieuse lors de la réunion de rentrée pour rappeler, prévenir, informer les enseignants de votre école.

Je souhaite la bienvenue aux enseignants, directeurs, chefs d'établissement et tout autre personnel nouvellement nommé dans la zone.

**Les établissements de la zone Afrique Occidentale**

*Le réseau des établissements à programme français de la zone Afrique de l'Ouest*

Le réseau des établissements à programme français de la zone Afrique de l'Ouest se répartit dans huit pays : Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Mali, Mauritanie, et Sénégal. Ce réseau comprend trente et un établissements dont huit conventionnés, deux en gestion directe, vingt et un partenaires dont un nouveau, l'école Jules Verne à Abidjan.

<b>Pays</b>	<b>Statut des établissements</b>		<b>Noms des établissements</b>
8	EGD	2	Lycée Français Jean Mermoz, Dakar - Lycée Théodore Monod, Nouakchott
	conventionné	8	Lycée Saint-Exupéry, Ouagadougou – Etablissement André Malraux, Bobo Dioulasso Ecole française, Banjul Lycée Liberté, Bamako Lycée Albert Camus, Conakry Ecole Saint-Exupéry, Saint Louis- Ecole du Dr René Guillet, Thiès- Ecole François Rabelais, Ziguinchor
	homologué	20	Les Lutins Bamako - Groupe scolaire Les Angelots, Bamako- Ecole Les Alizés, Praia Ecole Jacques Prévert au Lycée Blaise Pascal ; Cours Sévigné ; Groupe scolaire Paul Langevin ; Cours Lamartine ; La Farandole internationale ; La Pépinière des 2 plateaux ; Le Nid de Cocody ; Ecole Jules Verne ; Lycée Maurice Delafosse - Abidjan Institution Sainte Jeanne d'Arc ; Cours Ste Marie de Hann ; Niveaux CP et CE1 de l'EAB – Ecole Aloys Kobès - Ecole Aimé Césaire ; EFS Fann ; EFS Dial Diop ; Ecole maternelle des Almadies – Dakar – Ecole française Jacques Prévert, Saly

Près de 70% de cette population scolaire est accueillie dans deux villes de la zone, Dakar et Abidjan, qui constituent les deux pôles régionaux pour l'organisation des actions de formation continue.

### *L'inspection primaire des écoles françaises*

IEN : Laurence De Cecco  
 Secrétariat de l'IEN : Khadija Fnaiche Abdallah  
 CP à Dakar : Hélène Lagarde  
 CP à Abidjan : Laurent Daynac  
 EMFE ASH : Sylvie Vially

### *L'équipe de directeurs*

Nous souhaitons une bonne installation dans leurs nouvelles fonctions et nouvel environnement à :

- Madame Nathalie BIEZ, Lycée Saint Exupéry à Ouagadougou au Burkina Faso,
- Monsieur Ismaël LARABI, Lycée Albert Camus Conakry, Guinée,
- Monsieur Jean Claude POUTHE, Cours Lamartine Abidjan, Côte d'Ivoire,
- Monsieur Laurent BONARDI, Ecole Actuelle Bilingue à Dakar au Sénégal,
- Monsieur Agathe Yves SEMEDO et Madame Audrey BUE PHILIPON, Cours Sainte Marie de Hann à Dakar au Sénégal,
- Monsieur Marc DEMEULEMEESTER, Proviseur du Lycée français Jean Mermoz à Dakar au Sénégal.

La liste de toutes les directions se trouve en Annexe 1.

### Les objectifs et l'organisation de la politique éducative

#### *Les orientations de la rentrée*

Chaque année, la circulaire de préparation de la rentrée 2013 du MEN

[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=71409](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=71409) définit les priorités et les grands enjeux pour l'année scolaire à venir. Pour 2012 - 2013, ils se structurent autour de cinq grandes priorités :

1. Reconstruire la formation professionnelle des métiers du professorat et de l'éducation ;
2. Rénover en profondeur l'enseignement du premier degré,  
 Redéfinir les missions de l'école maternelle,  
 Faire évoluer les pratiques pédagogiques à l'école primaire,  
 Respecter les rythmes des enfants,  
 Préparer de nouveaux dispositifs d'évaluation ;
3. Faire entrer l'École dans l'ère du numérique ;
4. Atteindre des objectifs ambitieux de réduction du décrochage scolaire ;
5. Développer l'éducation artistique et culturelle (EAC).

Les priorités d'actions pédagogiques sont également définies selon les orientations de l'Agence pour l'enseignement des français à l'étranger. Les instructions générales de la rentrée 2013-2014 sont consultables sur le site de l'AEFE et sur le site de l'Inspection <http://www.aefe.fr/sites/default/files/2013-06-07-Instruction-generale-rentree-2013-2014.pdf> où sont précisées les priorités pour l'école primaire.

*« La mise en œuvre de la réforme de l'école primaire (programmes ; socle commun de connaissances, de compétences et de culture ; activités pédagogiques complémentaires ; nouveaux horaires) se consolide en tenant compte de la spécificité du contexte plurilingue des écoles du réseau. L'école primaire doit assurer la promotion de la langue et de la culture françaises, l'ouverture à la diversité culturelle et linguistique ainsi que l'acquisition de valeurs fondant notre modèle éducatif français. L'acquisition du socle commun est l'objectif central pour toute la scolarité obligatoire, ce qui induit la personnalisation des parcours scolaires, dans le cadre de la continuité inter-dégrés.*

*L'école maternelle doit permettre à chaque élève de consolider sa langue maternelle et d'apprendre la langue française : les acquisitions sur les sonorités des langues, en vocabulaire et en syntaxe, seront importantes pour leur réussite en CP. Les dispositifs pédagogiques devront être adaptés à l'âge de ces jeunes élèves qui y trouvent un sens et s'inscrire dans une réelle progressivité. En matière de maîtrise de la langue française, l'oral et la compréhension sont des capacités qui relèvent d'un enseignement explicite, tout au long de la scolarité et dans tous les domaines d'activités.*

*Les activités de rédaction dans tous les domaines disciplinaires doivent être régulières (mathématiques, sciences, histoire, géographie...).*

*Chaque élève se voit offrir un parcours personnalisé de réussite en langues à partir de bilans linguistiques individualisés éclairant les équipes sur les réponses à apporter en termes de contenus et d'organisation.*

*Les évaluations nationales sont l'objet d'une analyse approfondie, dans une perspective de prévention et de remédiation, dans le cadre d'une réflexion d'équipe (école-collège) destinée à renforcer les axes du projet d'école et à ajuster les dispositifs liés à la différenciation pédagogique, dès la maternelle.*

*Les nouvelles technologies seront l'objet d'un usage ambitieux, raisonné et destiné à soutenir l'acquisition de connaissances et de compétences, dans tous les champs disciplinaires. »*

### *La progressivité des apprentissages, la continuité pédagogique*

La progressivité des apprentissages doit appeler la réflexion de toutes les équipes d'école. Les stages de formation continue et les interventions des conseillers pédagogiques ont fourni de nombreux documents au service de la continuité des apprentissages.

De nombreux documents sont à la disposition des enseignants pour élaborer les progressions dans les différentes disciplines sur le site de l'IPEF <http://www.ipefdakar.org> et sur EDUSCOL <http://eduscol.education.fr/cid58402/progressions-pour-l-ecole-elementaire.html>.

La priorité est donnée à l'oral en maternelle mais aussi en cycle II. L'oral est le soubassement, la base sur laquelle les élèves pourront lire-comprendre, écrire, entrer dans l'étude de la langue.

Au cycle III, les activités d'étude de la langue et sa compréhension dans toutes les disciplines seront prépondérantes. L'écriture doit encore augmenter en se substituant notamment aux photocopies trop utilisées.

Prédictive pour les apprentissages ultérieurs, la construction du nombre sera au centre des séances de mathématiques dès le cycle I et durant le cycle II.

La résolution de problèmes s'adresse à tous les stades de l'apprentissage de manière régulière et progressive. Résoudre des problèmes touche tous les domaines des programmes mathématiques.

### *Importance de l'évaluation des acquis*

Les évaluations sont l'objet d'une réflexion commune au sein de l'école.

L'évaluation des acquis des élèves en fin de grande section ou début de CP est reconduite pour l'année 2012-2013 <http://www.ipefdakar.org/spip.php?article62#mater>. Les résultats des élèves doivent être transmis aux enseignants de la classe actuelle.

Les évaluations des acquis en fin d'école élémentaire en sciences expérimentales et technologie sont des outils à disposition sur le site <http://www.ipefdakar.org/spip.php?article62#sciencestechno>.

Les évaluations dans l'apprentissage des langues vivantes font l'objet d'une évaluation en deux temps. Une première partie d'épreuves ont été passées en fin de CM2. La deuxième partie fera l'objet d'une collaboration inter degré pour leur mise en œuvre avant la fin du mois de septembre. Voir Espace Direction d'école (accès restreint)

<http://www.ipefdakar.org/spip.php?rubrique59>.

Le passage des évaluations CE1/CM2 a conduit à l'analyse par école des acquis des élèves à partir desquels les marges de progrès sont identifiées par les enseignants en équipe d'école.

### *Le projet de la zone Afrique Occidentale*

Les réalités du terrain se conjuguent avec les priorités déjà citées pour atteindre les objectifs du projet de zone 2011/2014 qui nous rassemble autour des axes suivants :

*AXE 1 : Réussite : Harmoniser les pratiques pédagogiques dans le cadre des orientations ministérielles et au service de la réussite de l'élève*

- Travailler en équipe
- Mettre en œuvre les réformes
- Evaluer par compétences
- Renforcer les liaisons inter-degré
- Accompagner les enseignants non titulaires
- Améliorer l'efficacité pédagogique
- Pratiquer la prévention avant la remédiation
- Mise en œuvre du devenir élève

*AXE 2 : Ouverture : donner accès aux personnels et aux élèves à toutes les ressources du territoire*

- Poursuivre l'ouverture sur les pays d'accueil
- Rechercher et développer des partenariats
- Mutualiser les ressources
- Encourager la mise en place d'APP de zone
- Encourager la participation aux projets de zone
- Développer les capacités d'expression et des pratiques artistiques
- Moderniser les moyens de communication

*AXE 3 : Citoyenneté : permettre aux élèves de devenir citoyens du monde, communiquer et vivre ensemble*

- Développer la maîtrise de la langue française en appui sur sa langue première
- Poursuivre le dispositif ALEF FLSCO
- Améliorer l'enseignement de la LV/CECRL
- Etablir des partenariats avec les associations locales
- Améliorer l'évaluation des élèves
- Former des éco-citoyens
- Associer les familles
- Accompagner les personnels

### Les moyens pour appliquer la politique éducative

#### *La mutualisation renforcée et rénovée*

L'AEFE a organisé régionalement des plates-formes de service chargées de mettre en œuvre sa politique en gérant au plus près du terrain. Afin de gérer les moyens déconcentrés de l'agence, un comité de pilotage de la mutualisation a été mis en place, constitué de sept membres dont les représentants d'écoles conventionnées et homologuées. L'établissement mutualisateur pour la zone d'Afrique Occidentale est le lycée Jean Mermoz à Dakar. Il assure entre autres la gestion du budget, de la formation continue régionale, de la mise en œuvre des accords de partenariat.

Composition du Comité de Pilotage de la Mutualisation (CPM) :

- Responsable du secteur géographique : Jérôme BOIT ;
- Chef d'établissement de l'établissement mutualisateur : Marc DEMEULEMEESTER ;
- Chef des services administratifs et financiers de l'établissement mutualisateur : Jean-Paul BARBIER ;
- IEN de la zone : Laurence DE CECCO ;
- Représentante d'un établissement conventionné : Didier DEVILLARD ;
- Représentant d'un établissement homologué : Gisèle ALLA ;
- Chef des services administratif et financier autre que l'établissement mutualisateur : Thierry CONTOUX.

#### *Les projets d'école / d'établissement*

Les établissements scolaires français à l'étranger sont soumis au respect des dispositions prévues par le code de l'éducation. Le projet d'école et/ou d'établissement définit les modalités particulières de mise en œuvre des objectifs et des programmes nationaux. Ce projet d'école / d'établissement doit prendre en compte les orientations définies par l'agence, le projet de zone, le contexte et les spécificités du pays d'implantation de l'établissement. Les projets d'école/d'établissement ne peuvent être approuvés par le conseil d'établissement qu'après leur validation par le service pédagogique de l'AEFE.

Pour venir en appui à ces projets, les écoles / établissements peuvent élaborer un dossier d'action pédagogique pilote selon les modalités décrites par le vade-mecum des APP [http://www.aefe.fr/sites/default/files/Vade\\_mecum\\_2011\\_APP.pdf](http://www.aefe.fr/sites/default/files/Vade_mecum_2011_APP.pdf).

La circulaire de l'AEFE n° 1894 du 6 juillet 2012 <http://www.aefe.fr/sites/default/files/2012-07-06-Circulaire-1894-Organisation-et-fonctionnement-des-instances.pdf> précise l'organisation et le fonctionnement des instances des établissements. Sont évoqués entre autres la place et le rôle des parents au conseil d'école, instance obligatoire dans toute école française à l'étranger. La communication avec les parents se base sur un dialogue constructif et l'information régulière sur la scolarité de leur enfant.

### L'organisation des 108 heures

L'organisation des cent-huit heures annuelles de service précisées ci-dessus fait l'objet d'un tableau de service qui est adressé par le directeur de l'école à l'inspectrice de l'éducation nationale.

[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=67025](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=67025)

108 heures					
Activités pédagogique complémentaires		Animations pédagogiques	Conseils d'école	Conseils de maitres de cycle	
36 heures Les activités pédagogiques complémentaires permettent :	24 heures forfaitaires consacrées à l'identification des besoins des élèves, à l'organisation des activités pédagogiques complémentaires et à leur articulation avec les autres moyens mis en œuvre dans le cadre du projet d'école pour aider les élèves, notamment au titre de la fluidité des parcours entre les cycles.	18 heures consacrées à l'animation pédagogique et à des actions de formation continue sous la forme de temps en présentiel et à distance. Les actions de formation continue doivent représenter au moins la moitié des dix-huit heures et être, pour tout ou partie, consacrées à des sessions de formation à distance, sur des supports numériques.	6 heures (3x2 heures) consacrées à la participation aux conseils d'école obligatoires. Le tableau prévisionnel des dates et heures des différents conseils et réunions organisés dans l'école est adressé par le directeur de l'école à l'inspectrice	24 heures forfaitaires consacrées : - à des travaux en équipes pédagogiques ; - à l'élaboration d'actions visant à améliorer la continuité pédagogique entre les cycles et la liaison entre l'école et le collège ; - aux relations avec les parents ; - à l'élaboration et au suivi des PPS des élèves handicapés.	

Le projet doit être transmis à l'IEN en précisant :

- l'organisation hebdomadaire des activités ;
- leur répartition annuelle ;
- le contenu des activités mises en œuvre.

Les activités pédagogiques complémentaires peuvent s'adresser à tous les élèves **selon les besoins identifiés par les enseignants**. Le maître de chaque classe dresse, après avoir dialogué avec les parents et recueilli leur accord, la liste des élèves qui bénéficient des activités pédagogiques complémentaires.

**À l'école maternelle**, l'aide peut être consacrée au renforcement de la maîtrise de la langue orale et à la découverte de l'écrit, par exemple, par l'accès à des récits riches et variés. Le travail en petits groupes permet de solliciter chaque élève et favorise les échanges avec l'enseignant. Ce temps d'aide permet aussi la mise en œuvre de jeux symboliques et de jeux à règles.

**À l'école élémentaire**, l'aide peut être consacrée à l'amélioration des compétences en français ou en mathématiques. Elle permet des temps supplémentaires de manipulation, d'entraînement, de systématisation ou des approches différentes des savoirs. Elle favorise la prise de parole des élèves, les échanges entre pairs et avec l'enseignant, les essais, les reformulations ainsi que l'explicitation des démarches employées.

**En complément du travail effectué en classe, l'aide au travail personnel** a pour objectif de permettre à chaque élève d'acquérir une méthodologie de travail et de devenir de plus en plus autonome pour réaliser des tâches à sa portée. Il dispose pour cela des outils nécessaires qu'il apprend à maîtriser (dictionnaires, ressources numériques, etc.).

Lorsque l'activité pédagogique complémentaire consiste à **mettre en œuvre une action inscrite au projet d'école**, une attention toute particulière devra être accordée à la richesse, à la cohérence et à la complémentarité des parcours linguistiques, sportifs, artistiques et culturels des élèves.

## Les outils de pilotage

### *Le tableau de bord*

Le tableau de bord est composé de plusieurs outils concourant à un pilotage éclairé. C'est à partir des indicateurs issus des données récoltées que nous pourrions approfondir l'analyse et cibler en conséquence les actions à mener.

Le tableau de bord est constitué :

- du tableau des personnels à mettre à jour et à renvoyer le lundi 16 septembre,
- du tableau des droits de scolarité et gestion à mettre à jour pour le lundi 16 septembre,
- du tableau des élèves à mettre à jour et à renvoyer le lundi 30 septembre,
- du tableau des 108 heures transmis avant le 7 octobre 2013,
- du tableau de la formation continue renseigné après inscription au PRF,
- des résultats des évaluations.

### *Mission, inspection et visite du personnel*

Les modalités d'inspection sont précisées sur le site (Espace Direction d'école / accès protégé) sur la Note de service n° 2 du 8 septembre 2012.

Pour les enseignants inspectés ou visités :

des documents demandés aux enseignants sont à renvoyer sitôt l'annonce de l'inspection dans le but d'une prise de connaissance préalable par l'IEN.

Les documents mis à disposition sont :

Sur le plan institutionnel :

- Registre d'appel renseigné
  - rempli chaque demi-journée, dès l'entrée en classe ;
  - mention des motifs d'absence et classement des justificatifs ;
  - renseigné avec soin, au stylo à encre permanente, le pourcentage d'absents et de présents y sera indiqué pour chaque mois. La liste des élèves, dès lors qu'elle diffère de celle du mois précédent, devra être recopiée. Le registre sera émargé mensuellement par le directeur d'école. Les fiches de renseignements des élèves doivent s'y trouver ainsi qu'une copie des éventuels PAI et PPS.
- Liste des élèves
- Pyramide des âges (affichage)
- Règlement intérieur (affichage)
- Consignes de sécurité (affichage)
- Planning hebdomadaire des surveillances (affichage).

Sur le plan didactique et pédagogique :

- Note de présentation de la classe
- Emploi du temps des élèves et de l'enseignant (affichage et mise à ma disposition)
- Liste des comptines, chants et poésies (affichage)
- PPRE et PPS
- Documents relatifs à l'aide personnalisée : élèves concernés, compétences visées, assiduité et ponctualité
- Totalité des cahiers, fichiers, classeurs et manuels d'un élève fort et d'un élève faible par niveau
- Cahier journal
- Fiche de préparation des séances observées
- Progressions et programmations : elles sont conçues par période et couvrent tous les domaines. On veillera à les afficher et à cocher les notions déjà étudiées ;
- Vos outils d'évaluation continue des élèves (éventuels protocoles d'évaluation et outils personnels de suivi des progrès de chacun)
- Livrets scolaires des élèves
- Tout document professionnel que vous utilisez dans le cadre de votre pratique (livre du maître...)
- Tout document me permettant d'apprécier votre action pédagogique et en particulier l'ensemble de vos fiches de préparation.

A chaque mission, la réunion de travail avec le directeur s'appuie sur les documents d'analyse qui doivent être envoyés préalablement à l'IEN. Le calendrier des missions vous sera communiqué prochainement.

Tous les documents concernant l'inspection ou les missions sont téléchargeables sur le site de l'IPEF à l'adresse suivante : <http://www.ipefdakar.org/spip.php?article27>.

### *Communication par la voie hiérarchique*

Toute correspondance ou acte administratif d'un agent avec son administration d'origine doit suivre obligatoirement la voie hiérarchique.

La communication interne et externe est importante pour tout établissement. Les conseils d'école doivent faire l'objet d'un procès-verbal diffusé aux membres de la communauté éducative concernés. L'IEN ainsi que le Service de Coopération et d'Action Culturelle doivent être destinataires de ces comptes rendus.

Les comptes rendus de conseil de cycle seront mis à la disposition de l'IEN lors de sa visite.

### *La formation continue*

Comme les années précédentes, le plan régional de formation 2013-2014 prend largement en compte les besoins nés des nombreuses actions de la zone inscrites dans la durée (deuxième édition du projet Mus'Arts, défis technologiques, danse contemporaine et chant choral, Parcours cinéma à Dakar et à Abidjan, parcours de lecture.) qu'il rend possibles et qu'il enrichit. Ces actions de zone contribuent à assurer l'évolution des pratiques pédagogiques. **Les annexes** concernant ces projets sont jointes à cette lettre. **Elles sont à lire très attentivement** pour la participation et l'inscription des enseignants.

Le plan régional de formation prend en compte les indicateurs suivants :

- la traçabilité du parcours de formation des enseignants,
- l'évolution des pratiques professionnelles,
- l'évaluation des acquis des élèves ».

La réunion des directeurs et chefs d'établissement dont l'objectif est de bâtir le PRF de l'année suivante se tiendra cette année du 11 au 13 février 2014.

### *Le dispositif d'inscription en ligne*

Le plan de formation est téléchargeable sur le site de l'Inspection <http://www.ipefdakar.org/spip.php?article58>. Il peut être nécessaire de mettre à la disposition des enseignants la version papier complète du plan.

Avec les nouvelles modalités de la formation continue, les consignes d'inscription en ligne ne sont pas encore finalisées et vous seront transmises dès réception.

C'est au sein de chaque établissement, lors de la réunion des cellules de formation que se fait la sélection des départs en stage. Elle est guidée par les priorités de l'école, le projet d'école, les résultats des acquis des élèves et l'équité dans la rotation des enseignants d'une année sur l'autre en tenant compte des besoins individuels de formation (besoins des non titulaires). Le nombre de stagiaires est contraint par **des quotas fixés par établissements dont les stagiaires nécessitent des déplacements dans la zone** (cf. annexe 2). Vous devez penser à tenir les réunions de cellule de formation entre le 9 et le 20 septembre 2013. La date limite, pour les stages du premier degré, a été fixée au **30 septembre 2013** (le premier stage débutant le 7 octobre 2013).

Une note à propos de la conduite des cellules de formation vous parviendra ultérieurement.

### *Le guide du stagiaire*

Le guide du stagiaire permet de se repérer dans les trois périodes relatives au stage : avant, pendant et après le stage. Sa lecture est **indispensable** avant le stage pour avoir connaissance du déroulement du stage, de ses horaires, des informations pratiques et des modalités d'hébergement. Il est possible de télécharger ce document sur le site de l'inspection.

### *Ressources pédagogiques*

#### *Les conseillers pédagogiques*

La présence dans la zone de deux conseillers pédagogiques généralistes pour le premier degré, implantés respectivement à Dakar et à Abidjan, complètent une offre de formation déjà riche.

Les demandes d'intervention, concernant notamment les enseignants non titulaires et les enseignants titulaires débutants, sont à adresser à :

Hélène LAGARDE : [ipef.cpdakar@gmail.com](mailto:ipef.cpdakar@gmail.com) en résidence à Dakar

Laurent DAYNAC : [ipef.cpabidjan@gmail.com](mailto:ipef.cpabidjan@gmail.com) en résidence à Abidjan

### *Trois EMFE dans la zone*

Dans le domaine de l'ASH, Madame Sylvie Vially, EMFE, spécialisée ASH, affectée au lycée Jean Mermoz joue le rôle de maître référent pour la zone. Elle interviendra comme les années précédentes dans les écoles de Dakar et de ses environs. Elle pourra conseiller toutes les écoles pour des cas d'élèves relevant de l'ASH. L'espace ASH du site de l'inspection, propose un certain nombre d'informations très utiles, régulièrement actualisées.

Syvie VIALLY [emfe@lyceemermozdakar.org](mailto:emfe@lyceemermozdakar.org)

Les enseignants maîtres formateurs en établissement, Monsieur Julien MACQUART à Nouakchott et Monsieur Patrice CRONIER à Bobo Dioulasso accomplissent des missions de formation tout au long de l'année scolaire.

### *La démultiplication lors des stages de formation*

Lors des actions régionales de formation, la démultiplication est demandée aux participants. Celle-ci est soutenue par les documents fournis en fin de stage qui servent de ressources pédagogiques. La démultiplication n'est pas un exercice facile. Il n'est pas question de rendre compte d'un stage dans son entier durant une animation pédagogique de trois heures. A la suite d'un stage, le ou les stagiaires choisiront un point qui leur semble transférable et prioritaire pour l'école et s'en feront les médiateurs. Ces échanges au sein de l'école sont basés sur deux principes, d'une part la parité, tous les enseignants sont pairs (anciens nouveaux, titulaires ou non), tous sont donc capables de démultiplier et d'autre part la réciprocité, tous les enseignants peuvent être tour à tour passeur de formation et auditeur. Ils sont ainsi dans la situation de donner et de recevoir sans se spécialiser dans un rôle ou dans l'autre.

### *Le site de l'inspection [www.ipefdakar.org](http://www.ipefdakar.org)*

Le site de l'inspection est le moyen de communication à privilégier. Régulièrement mis à jour, il est le principal outil de ressource, de communication et d'information de la zone pour le premier degré. Vous y trouverez notamment :

- des liens vers les sites Internet de toutes les écoles,
- les notes de services,
- le plan de formation 2012-2013 (liste et lieux des stages, version complète du PRF à télécharger, guide du stagiaire),
- des comptes rendus de stages,
- un espace "langue vivante" intitulé "Educational resources for teachers of English" qui comporte de très nombreux outils facilitant le travail dans cette discipline,
- les projets de la zone pour l'année scolaire 2012-2013,
- un espace direction d'école (accès protégé - code fourni à la demande par Khadija Fnaiche Abdallah) contenant tous les documents qui seront utilisés au cours de l'année scolaire,
- les programmes de l'enseignement primaire et leur articulation avec le socle commun,
- les évaluations et leurs protocoles en anglais, en sciences, en maternelle,
- des liens vers des sites culturels et institutionnels.

J'espère que cette année sera, pour tous, agréable et féconde en projets et en réussite au service de la mission éducative qui nous rassemble. A tous comme à chacun, je vous adresse tous mes encouragements, sans douter qu'ensemble, nous parviendrons à offrir à chacun de nos élèves un service d'enseignement de qualité.

J'aurai plaisir à vous rencontrer prochainement lors des missions et visites des écoles.

Laurence DE CECCO